



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité  
VILLE DE PARMAIN  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 7 avril 2023

**Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :**  
**JEUDI 13 AVRIL 2023 à 19 h 15**  
**Salle Louis Lemaire**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 mars 2023.
  - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante.
1. Approbation du compte de gestion 2022
  2. Vote du compte administratif 2022
  3. Affectation des résultats 2022 au budget 2023
  4. Vote des taux d'imposition 2023
  5. Vote du budget primitif 2023
  6. Modification du tableau des amortissements
  7. Vote des subventions 2023 aux associations
  8. Pass-associations au profit des jeunes parminoises entrant en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> en septembre 2023
  9. Convention relative à l'intervention d'un agent avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour une mission d'inspection en hygiène et sécurité.
  10. Frais de représentation du maire.
  11. Modification du tableau des effectifs.
- Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts